

Quelques réponses à notre programme en fonction des questions de citoyens

Que signifie “en mettant en œuvre des services et des prestations complémentaires aux besoins de notre population et que le Canton n’offre pas” ?

La réponse est la suivante :

En Suisse, la notion de **service** regroupe des activités d’une collectivité publique qui ont pour but de satisfaire certains besoins de la collectivité communale, vaudoise dans une notion d’intérêt général.

Pour le projet de la future équipe municipale, il s’agit par exemple de favoriser l’achat de bois de chauffage ce que le canton ne subventionne pas si le citoyen obtient une aide à l’achat de la chaudière. C’est un service offert à la population. En échange d’une matière, il y a un financement à prix favorable.

En Suisse, la notion de **prestation** s’entend par une aide financière à un besoin facturé à la population par un autre acteur que la commune.

Pour l’équipe municipale, la période de la pandémie et sa sortie nécessiteront des aides financières communales. Si le canton n’offre pas de prestations complémentaires, la commune devrait fournir une aide à nos concitoyens, aux entreprises ou aux commerces locaux sur un produit vital que la commune n’en possède pas la ressource locale.

Un commerçant, n’occupant pas forcément un bien communal, ne peut plus assumer son loyer temporairement, la commune devrait faire office de banque avec un règlement spécifique fixant le remboursement ou le taux de subventionnement.

Des autres questions proches de la notion de service ont été posées, comme “offrez-vous des produits ou services” ?

La question est ambiguë car nous n’avons pas parlé de services et de produits. Selon les spécialistes, l’utilisation de termes trop vagues peut considérablement retarder la procédure d’examen. De plus, pour que des marques identiques ou similaires soient susceptibles d’entrer en conflit, elles doivent être enregistrées pour des produits ou services identiques ou similaires.

C’est pour cette raison que nous avons parlé de services et de prestations. Si nous avons la matière comme le bois, il ne s’agit pas d’offrir mais de fixer un tarif à prix indigène à ce service. Si nous n’avons pas le produit, il faut fixer une subvention financière à cette prestation.

En vous remerciant d’avoir contacté les candidats et surtout n’oubliez pas de voter !

Votez pour nos candidats : municipaux sortants Katia Gashi, Maria Krasnova, Lorenzo Merlanti, accompagnés de conseillers communaux François Martignier et André Dunand, et de citoyens désireux d’apporter une réflexion différente du sérail politique traditionnel Michel Heitzmann et Hugues Rubattel.

Votez pour nos candidats : municipaux sortants **Katia Gashi, Maria Krasnova, Lorenzo Merlanti**, accompagnés de conseillers communaux **François Martignier** et **André Dunand**, et de citoyens désireux d'apporter une réflexion différente du sérail politique traditionnel **Michel Heitzmann** et **Hugues Rubattel**.

Des interrogations ont été lancées à nos candidats.

1. **Comment jugez-vous la situation d'endettement ?**
2. **Comptez-vous régulariser l'endettement par la baisse de quels coûts ou l'augmentation de quelles recettes ?**
3. **J'ai vu dans votre programme plutôt une hausse des coûts (éclairage etc)**

Endettement

La situation de l'endettement est maîtrisée et était planifiée par les différents investissements nécessaires à notre population. Ce plafond a été validé par le Conseil Communal depuis 1998 jusqu'à 2021. La situation est normale.

Il faut savoir que toutes les infrastructures sont réalisées ce qui n'est pas le cas des autres communes. La municipalité actuelle avait défini le plan de législature validé par le Conseil Communal. Eaux, épuration, écoles, dessertes forestières et routes sont terminées ou vont être réalisées, cet été, pour ce qui concerne la liaison La Cézille – Bassins grâce à une excellente collaboration avec l'Etat de Vaud.

Régularisation

La baisse des coûts est planifiée sur les intérêts. Comme nous amortissons réellement, les sommes d'intérêts diminuent. Il faut savoir que les taux ont été bloqués sur de nombreuses années avec un échéancier par année de quels emprunts sont remboursées ou renouvelés. Les rapports des comptes et de gestion du site de la commune répondent précisément à votre interrogation.

L'augmentation des recettes n'est pas le but de la municipalité actuelle ni de la prochaine issue de nos rangs. Nous avons plutôt une vision de conserver un nombre d'habitants à 1500 afin de conserver cette masse fiscale équilibrée et ne dépendant pas d'un ou de quelques contribuables qui pourraient mettre en péril la commune. Les lois imposent d'avoir des rubriques comptables fermées. C'est-à-dire l'impôt ne doit pas couvrir le déficit de l'eau ou des déchets. Nous avons les règlements validés par le Canton qui nous permettront de mettre en pratique la loi avec la notion de pollueur-payeur indépendamment des recettes fiscales que certains supportent plus ou moins fortes.

Les nouveaux statuts de l'association scolaire vont permettre, après de nombreuses années d'efforts, de voir une augmentation de 100'000 CHF annuellement pour financer les constructions scolaires. C'est une belle augmentation de recettes.

Hausse des coûts

Non, il n'y a pas d'augmentation des coûts. Le projet d'éclairage public peut avoir un coût mais la diminution de la consommation d'énergie permet de supporter cet investissement ainsi que la diminution des frais d'entretien d'un réseau vieillissant.

Le prochain plan de législature imaginé par les candidats de l'Entente poursuivra le précédent en mettant une priorité sur les chalets d'alpage avec une planification financière prévue sur 3 piliers, les subventions fédérales et cantonales, le financement des utilisateurs sur leurs subventions d'estivage et un financement communal sur l'impôt.